



## Éditorial

Chères Tarnacoises, chers Tarnacois,

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2023, et surtout l'essentiel par ces temps difficiles, une bonne santé.

L'inflation est dans toutes les discussions. L'envolée des prix des matériaux, des coûts de l'énergie nous contraignent tous à modifier certaines planifications.

Nous comprenons que les nouveaux horaires des éclairages publics puissent déranger mais, comme nous l'avons expliqué lors du bulletin précédent, nous avons pris cette décision dans le but de faire des économies. Nous devons tous prendre de nouvelles habitudes.

Nous allons aussi devoir faire de gros efforts sur le tri sélectif, les nouvelles consignes de tri allant nous aider à réduire les déchets. Nous ne pouvons pas concevoir de trouver des déchets verts, des matelas ou autres, dans les ordures ménagères. Il est primordial de plus et mieux trier pour éviter de voir notre taxe ordures ménagères s'envoler.

En cette nouvelle année, nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau boulanger et la réussite de son entreprise. Pour cela, nous avons pris la décision de l'aider en appliquant une gratuité du loyer (commercial et logement) pour la première année, puis il ne payera que la location du logement dans un bail indissociable.

2023 verra aussi quelques modifications au niveau de la place des Chênes et de l'église. Nous y reviendrons plus précisément dans ce bulletin.

2023 est aussi une année particulière pour la plus ancienne association tarnacoise, l'ARHA qui fête ses 30 ans ! Nous ne pouvons que nous satisfaire d'une telle longévité et surtout d'une si belle vitalité !

Bonne et heureuse année à vous !

François BOURROUX

## L'ARHA : joyeux anniversaire !

L'Association de Recherche Historique et Archéologique fête ses 30 ans en ce début janvier. En effet, c'est le 13 janvier 1993 que les statuts ont été déposés.

Pierre Peyraud le fondateur, Pierre Malthieux, Gabrielle Coutaud et Jean-François Caillaud ont, tour à tour, présidé et fait vivre avec dynamisme cette association, secondés par des Tarnacois. Avec plus d'une centaine de membres cotisants, c'est la plus grande association tarnacoise et aussi la plus active tout au long de l'année.

L'ARHA, après avoir créé les circuits de randonnées, s'occupe de leur surveillance et veille à leur entretien, mais valorise aussi le patrimoine culturel bâti et humain de notre commune. Une randonnée par mois est proposée aux Tarnacois, mais c'est aussi le week-end des « genêts d'or » à la Pentecôte, la journée du livre fin juillet, des repas conviviaux, des expositions ...

Souhaitons longue vie à cette trentenaire !

## Inauguration de la boulangerie « La Tarnacoise »

C'est en présence de M. le préfet de la Corrèze, Étienne DESPLANQUES, M. le député Francis DUBOIS, Mme Jacqueline CORNELISSEN et M. Christophe PETIT, conseillers départementaux du canton, M. Philippe JENTY président de la Communauté de Communes Vézère-Monédières Millesources, les maires des communes voisines et les Tarnacois, que cette inauguration s'est déroulée le 7 janvier 2023.

Près de 85 personnes étaient présentes pour ce grand jour pour notre boulangerie et notre commune.



Alan Rautureau, repreneur de la boulangerie, l'a baptisée « La Tarnacoise ».

Malgré les difficultés rencontrées, il reste très motivé. Depuis son ouverture, le 31 décembre, Alan ne cesse de travailler pour le plaisir des Tarnacois.

Comme il l'a évoqué le jour de l'inauguration, il envisage d'apporter différents services à la population avec des tournées, un point presse, un relais colis, etc.



# Déchets

Comme évoqué dans les éditions précédentes du bulletin, le ramassage des Ordures Ménagères va connaître une évolution. L'étude réalisée par la ComCom prévoyait des points d'apport volontaire regroupés, disséminés sur les lieux de passage (par exemple sur le trajet pour aller au travail, faire ses courses, etc.). Une nouvelle option a été demandée au cabinet conseil dans le cadre de l'étude d'harmonisation et d'optimisation du service déchets, à savoir de chiffrer le coût du ramassage en porte-à-porte pour les ordures ménagères et les recyclables (bac jaune). Deux poubelles par foyer seraient alors nécessaires, une pour les Ordures Ménagères et une pour les Recyclables.

La commission du Service Déchets se réunit courant janvier pour étudier les meilleures options pour les habitants et pour la collectivité (ComCom).

L'extension des consignes de tri en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 devrait considérablement faire baisser le tonnage de déchets ménagers. Il est urgent de prendre conscience que nous sommes les plus mauvais élèves de Corrèze avec 335 kg/hab contre 165 kg/hab en moyenne en Corrèze.

Analyse technique du service

La production de déchets – Comparatif des performances



## Exposition : L'Art de la Récup

Nos poubelles débordent ! Et si on essayait de réduire notre production de déchets et de recycler au maximum ?

Si, avant de jeter, on réfléchissait à une réutilisation ?

Beaucoup d'entre nous le font déjà. De nombreux objets sont détournés de leur utilisation première, modifiés, réassemblés pour un nouvel usage ou pour une création artistique.

Alors, vous qui aimez recycler, vous qui créez du « neuf » avec du « vieux » et afin de donner des idées ou de créer de nouvelles vocations de Récupérateurs, venez participer à une exposition qui aura lieu à la mi-juin.

Prêtez-nous vos objets ou des photographies de vos travaux. Vous pourrez exposer, anonymement ou pas, et même venir échanger lors de l'exposition, selon votre envie.

Mobilisons-nous pour l'avenir et, plus prosaïquement, pour un échange toujours enrichissant de vos expériences et savoir-faire.

Pour participer, merci de vous inscrire à la mairie.

retrouvez toute l'actualité communale  
sur [www.vivreatarnac.fr](http://www.vivreatarnac.fr) / [intramuros.org/tarnac](http://intramuros.org/tarnac)

## Tri des déchets au cimetière

Une benne réservée aux déchets verts (plantes sans leur pot, fleurs, herbes) a été installée. Elle est vidée par les employés communaux sur le site de l'ancien stade. Il est donc impératif de jeter les pots des plantes séparément avec les plastiques et fleurs artificielles dans un des deux conteneurs poubelles.

**mémotri**  
CITEO Syttom19

**À trier**  
Nouveau, tous vos emballages se trient !

**Pour bien trier**  
Pensez à bien vider vos emballages, inutile de les laver.  
Déposez dans le bac vos emballages en verre, ne pas les empiler ou les mettre dans un sac.  
Séparez bien les différents éléments d'un emballage.

**Tous les emballages en plastique**  
Bouteilles, flacons, pots, barquettes, sachets, films, plastique, tubes.

**Tous les emballages en papier et carton**  
Briques alimentaires, cartonnons, boîtes, sacs en papier.

**Tous les emballages en métal**  
Bouchons, couvercles, capsules médicaments, boîtes de conserve, barquettes alu...

**À trier**  
Tous les papiers : journaux, livres, magazines, prospectus, catalogues, cahiers, enveloppes, impressions...

**À trier**  
Tout le verre : Bouteilles, pots et bocaux bien vidés. Les bouchons et couvercles sont à déposer dans le bac jaune.

**À jeter**  
Dans le bac à l'attention des vertes.  
En sac fermé : ordures ménagères, produits d'hygiène (mouchoirs, couches, protections hygiéniques, lingettes...), vaisselle cassée, éponges, petits objets en plastique.

**À la déchetterie**  
Pris de chez vous, une déchetterie vous accueille pour déposer vos encombrants, grands cartons, équipements électriques et électroniques, jouets, déchets verts, gravats, bois, textile, huile alimentaire, batteries...

**Informations complémentaires**  
syttom19.fr  
syttom19@syttom19.fr  
05 55 22 61 30

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune  
Guide du tri

## Travaux 2023

### Voirie

Comme tous les ans, le programme de voirie est en cours d'étude et de chiffrage. Nous vous donnerons plus d'information dans les bulletins suivants.

### Cimetière (tranche 2)

2023 verra le projet d'agrandissement du cimetière se concrétiser un peu plus avec la réalisation de l'allée centrale et de la pose de la clôture. Cette seconde tranche sera réalisée au cours du premier semestre 2023.

L'envolée des coûts nous contraint d'échelonner ce projet. Nous avons donc planifié une troisième tranche pour les aménagements intérieurs (columbarium, cave urne, jardin du souvenir, caveau d'attente, ossuaire, etc.).

L'achat de concession et l'inhumation deviendront néanmoins possibles dès la fin de la tranche 2.



## Travaux 2023 (suite)



### Place des chênes et de l'église

Au vu de la dangerosité que représente l'embase du chêne de Sully, nous avons décidé de réfléchir à l'aménagement de cette place de façon à donner un peu d'air et d'espace aux deux chênes classés au patrimoine historique de notre commune.

Concernant la place de l'église : les jardinières vont être retirées pour faire un long parterre de fleurs et une jardinière circulaire sera créée au niveau central de la place.

Nous en sommes à la phase des études et de la réalisation de devis.

## Camping (phase 2)

La deuxième phase d'aménagement du camping a débuté à la fermeture de celui-ci.

La toiture des sanitaires a été refaite. Nous attendons la livraison, imminente, du nouveau bâtiment de l'accueil et l'intervention de l'électricien pour finir ce chantier.



## Recensement

Cette année, la commune de Tarnac réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

### Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en main propre.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées. Ce document est indispensable pour vous faire recenser, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

### Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

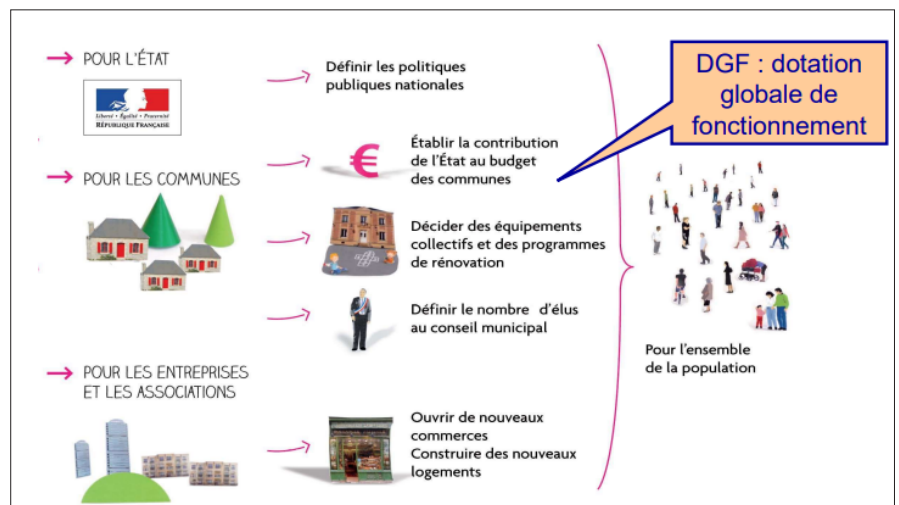
1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter Charlotte au : 05 55 95 53 01  
Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

## Toiture du lavoir

La toiture du lavoir place du Champ de Foire a été entièrement refaite par l'entreprise Boivert.

En effet, les ardoises tombaient au moindre coup de vent et la charpente était pourrie.



## Exposition Femmes d'exception

Vous avez certainement croisé ces femmes qui méritent d'être à l'honneur par leurs parcours, leurs engagements, leur courage... À la salle de la Mairie et à la Médiathèque, aux heures d'ouverture, **du 6 février au 4 mars**.

### Femmes d'exception



Regards sur l'histoire

## Crèche de Noël

Nous tenons à remercier Iris, Odette, Han, Marc et Bernard pour la crèche de Noël installée dans l'église et pour tous les petits aménagements et l'entretien qu'ils ont réalisé pour le plaisir de tous.



## Colis des aînés

Ce n'est pas moins de 101 colis qui ont été distribués à nos aînés cette année.

Le colis a particulièrement été apprécié car cette année ; il était livré avec un porte-revues souvenir.



## Permanence OPAH

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2022-2027, SOLIHA assurera des permanences à la Mairie de Tarnac :

Mardi 7 février de 13h30 à 17h

Mardi 4 avril de 13h30 à 17h

Mardi 6 juin de 13h30 à 17h

## Premiers secours

Nous souhaitons organiser, avec l'aide des Pompiers de Bugeat, une formation aux premiers secours.

Elle se déroulera sur 2h pour un groupe de 10 à 12 personnes.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous inscrire en mairie en laissant vos coordonnées **avant le 28 février**.

## Élagage

Les récentes chutes de neige nous rappellent que l'élagage des arbres est important pour conserver les réseaux (téléphonique, électrique et fibre). Pour information, les factures des dépannages des réseaux sont systématiquement envoyées aux propriétaires des parcelles responsables des dégradations.

Nous ne pouvons que vous encourager à faire élaguer les branches en bordures de voirie.



## La gym avec Ko

**COURS DE GYM À TARNAC**

Lundi 9h30-11h  
Gym douce  
Tous niveaux

Mardi 18h-19h  
Gym  
Niveau avancé

Echauffements  
Musclation  
Etirements  
Relaxation

À la salle des fêtes de Tarnac  
Contact: associatioko@gmail.com  
06.84.55.62.02

## État civil

### Décès :

Georgette NOILHE veuve BANETTE, le 02/12/2022 à 84 ans

Alphonsine MAZALEYRAT, le 09/12/2022 à 94 ans

Jean-Louis PEYRAUD, le 28/12/2022 à 74 ans

Serge DARS, le 29/12/2022 à 92 ans

Jean MAZALEYRAT, le 01/01/2023 à 77 ans

## Empoisonnement des animaux domestiques

Il a été constaté une recrudescence d'empoisonnements d'animaux domestiques dans le bourg et ses abords.

Pour rappel, tout empoisonnement ou acte de cruauté est une atteinte volontaire à la vie de l'animal, réprimé par l'article R655-1 du code pénal : « Le fait, sans nécessité, publiquement ou non, de donner la mort à un animal domestique, ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni d'une amende de 1500 €. »

Des plaintes ont été déposées et une enquête est en cours.

IPNS

TARNAC

Mairie & Agence Postale

ouverts de 9h à 12h sauf mercredi et dimanche

tel. : 05 55 95 53 01 / fax : 05 55 95 18 37

mairie.tarnac@orange.fr